

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Rapport financier trimestriel

PREMIER TRIMESTRE
31 mars 2019
(non audité)

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE GESTION	3
APERÇU	3
CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2019	4
RÉSULTATS FINANCIERS	7
GESTION DES RISQUES	12
DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES	13
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS	14



Rapport de gestion

APERÇU

Le présent rapport de gestion concernant la situation financière et les résultats d'exploitation approuvés par le Comité de vérification le 22 mai 2019 est préparé pour le premier trimestre clos le 31 mars 2019 et vise à fournir aux lecteurs un aperçu de notre rendement en le comparant aux trois mois correspondants de 2018. Le rapport de gestion contient des explications sur les écarts importants entre les résultats financiers réels et les cibles énoncées dans le Résumé du Plan d'entreprise, qui peuvent influencer sur les trimestres à l'étude et futurs de l'exercice. Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et le Rapport annuel 2018. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34); ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été examinés par Ernst & Young, s.r.l./S.E.N.C.R.L. Sauf indication contraire, les montants sont libellés en millions de dollars canadiens.

Les informations concernant nos principales méthodes comptables, nos jugements et nos estimations se trouvent dans notre Rapport annuel 2018. À l'exception de l'adoption de la Norme internationale d'information financière (IFRS) 16, *Contrats de location*, tel qu'indiqué à la note 3 de nos états financiers consolidés trimestriels non audités, aucun changement significatif n'avait été apporté à nos principales méthodes comptables, à nos jugements ou à nos estimations à la clôture du premier trimestre de 2019.

Énoncés prospectifs

Notre rapport financier trimestriel (RFT) contient des énoncés prospectifs qui se trouvent, notamment, dans les sections « Contexte opérationnel et perspectives pour 2019 » et « Résultats financiers » du rapport. De par leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques qui pourraient donner lieu à des résultats réels qui s'écartent significativement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs.

Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les IFRS, ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés trimestriels non audités préparés conformément aux IFRS et peuvent être utiles pour analyser le rendement et pour comprendre les mesures qu'utilise la direction et qui influencent ses décisions financières et opérationnelles. Les définitions des mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport financier trimestriel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS du Rapport annuel 2018.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2019

Les événements ci-après pourraient influencer nos activités futures.

Conjoncture économique et indicateurs du logement

Après avoir terminé 2018 sur une mauvaise note, l'économie canadienne a continué à ralentir légèrement au premier trimestre de 2019. On s'attend quand même à ce que la croissance économique s'améliore après la dissipation de facteurs temporaires, mais sur un élan moins rapide que ce qui avait été projeté. En moyenne sur une base annuelle, le produit intérieur brut (PIB) devrait augmenter de 1,5 % en 2019 et de 1,7 % en 2020, selon le consensus sectoriel en avril 2019¹.

Le ralentissement récent découle en grande partie de l'incidence de facteurs temporaires sur le secteur de l'énergie, notamment la faiblesse des prix du pétrole et la réduction prescrite de la production en Alberta. La faiblesse des prix du pétrole a aussi freiné les exportations d'énergie, alors que la réduction de la production a entraîné une hausse des importations de pétrole raffiné. Ces facteurs s'inscrivent dans le contexte de la faiblesse générale du secteur du commerce, de l'incertitude soutenue de la politique commerciale entre la Chine et les États-Unis ainsi que de la diminution des volumes d'exportations autres que d'énergie. Ainsi, le déficit commercial du Canada devrait s'accroître à court terme avant de se rétablir pendant la deuxième moitié de 2019, en raison de l'augmentation de la capacité de transport et du retour à la pleine production de pétrole en Alberta.

En général, les investissements des entreprises devraient soutenir un peu la croissance en 2019, compte tenu des incidences variables des faits récents. D'une part, le repli du secteur du pétrole a entraîné une révision à la baisse des perspectives d'investissement. D'autre part, le gouvernement fédéral a adopté des mesures pour permettre aux entreprises d'amortir une tranche plus grande de leurs dépenses en capital pendant l'exercice au cours duquel les investissements sont faits. Ces mesures devraient permettre aux entreprises canadiennes en dehors du secteur de l'énergie d'accroître leurs investissements, ce qui contribuera à l'activité économique courante et augmentera la capacité de production future de l'économie.

Malgré la stabilité relative des taux d'intérêt attendue cette année, le rythme de croissance de la consommation continue à ralentir. Entre-temps, la croissance du crédit aux ménages continue d'augmenter plus rapidement que celle du revenu. Ainsi, le ratio de l'endettement sur le revenu disponible des ménages a atteint un nouveau sommet, soit un ratio désaisonnalisé de 179 % durant la deuxième moitié de 2018. En raison de ce niveau d'endettement plus élevé, les dépenses des ménages devraient être plus sensibles aux variations des taux d'intérêt comparativement aux cycles économiques antérieurs. Par conséquent, on s'attend à ce que les ménages ajustent leurs dépenses sensibles aux taux d'intérêt, comme les véhicules ainsi que d'autres achats liés aux ventes de logements.

Dans l'ensemble, la croissance des dépenses des ménages devrait diminuer, passant de 2,1 % en 2018 à près de 1,4 % en 2019. Cela dit, la conjoncture du marché du travail sera la clé de l'évolution des dépenses des ménages cette année. Selon les indicateurs à cet égard, la progression des emplois et des salaires demeurera soutenue. De fait, la croissance des emplois et des salaires s'est accélérée au début de l'exercice et le taux de chômage de 5,8 % reste proche de son plancher sur 40 ans.

Après des années de forte activité, le marché national de l'habitation a commencé à montrer des signes de refroidissement en 2018. Ensemble, le resserrement des règles hypothécaires, la hausse des taux d'intérêt et le ralentissement de l'économie devraient entraîner une réduction de la demande de logements et, par conséquent, une croissance plus faible des prix à court terme.

Le prix MLS® moyen au Canada s'est établi à 490 426 \$ en 2018. Il reflète une baisse de 4,1 % par rapport à 2017, ce qui constitue la première baisse annuelle des prix des logements depuis la récession de 2008. Entre-temps, les ventes MLS® ont également ralenti en diminuant de près de 11 % pour atteindre 452 795 logements. Les mises en chantier d'habitations à l'échelle nationale ont diminué de 2,8 % depuis l'exercice précédent, soit la première régression depuis 2013. En mars 2019, les prix et les ventes avaient baissé, respectivement, de 5 % et 4 % depuis le début de l'exercice.

¹ Consensus établi auprès de prévisionnistes du secteur privé en avril 2019.

Budget fédéral de 2019

Grâce aux nouveaux investissements proposés dans le budget de 2019, la Stratégie nationale sur le logement (SNL) du Canada devient un plan de 55 milliards de dollars et plus sur 10 ans qui offrira un chez-soi à davantage de Canadiens.

Les nouvelles mesures proposées dans le budget de 2019 s'appuieront sur les investissements précédents du gouvernement afin d'améliorer l'abordabilité du logement pour ceux qui en ont le plus besoin. Les mesures ayant trait à la SNL proposées dans le budget de 2019 sont les suivantes :

- un investissement de 1,25 milliard de dollars sur 3 ans pour créer l'*Incitatif à l'achat d'une première propriété* afin de rendre l'accession à la propriété plus abordable pour les acheteurs d'une première habitation;
- jusqu'à 100 millions de dollars en prêts aux fournisseurs de prêts hypothécaires avec participation sur 5 ans, à compter de 2019-2020, afin d'aider ces fournisseurs à élargir la portée de leurs activités et d'encourager de nouveaux acteurs à entrer sur le marché;
- un élargissement de l'initiative *Financement de la construction de logements locatifs* à hauteur de 10 milliards de dollars sur 9 ans afin de soutenir la construction de 28 500 logements locatifs de plus aux quatre coins du pays. Cette mesure accroîtra l'enveloppe globale de prêts disponibles pour la faire passer à 13,75 milliards de dollars et portera à 42 500 le nombre total de logements construits;
- un investissement de 300 millions de dollars pour le nouveau *Défi d'offre de logements*, qui invitera les collectivités et d'autres groupes à proposer des initiatives pour éliminer les obstacles à la construction de logements;
- des investissements de 4 millions de dollars sur 2 ans, pour soutenir le Groupe d'experts sur l'avenir de l'offre de logements et l'abordabilité qui cherche et évalue des mesures pour accroître l'offre de logements en Colombie-Britannique, et de 5 millions de dollars sur 2 ans, pour la modélisation de l'offre de logements et la collecte de données connexes.

Dans le budget de 2019, le gouvernement a aussi proposé une mesure législative afin que le gouvernement fédéral maintienne une Stratégie nationale sur le logement qui priorisera les besoins de logement des plus vulnérables et qui exigera la présentation de rapports réguliers au Parlement sur les progrès réalisés quant aux objectifs et aux résultats de la Stratégie. La loi stipulera aussi des mesures de responsabilisation et de participation rigoureuses en créant un défenseur fédéral du logement. Ce dernier signalera les problèmes de logement systémiques et produira des rapports à ce sujet. De plus, un Conseil national du logement diversifié prodiguera des conseils sur les questions de logement.

Le budget de 2019 propose également d'augmenter la limite de retrait aux termes du Régime d'accession à la propriété, pour la faire passer de 25 000 \$ à 35 000 \$, ce qui permettra aux acheteurs d'une première habitation d'effectuer des retraits plus importants à même leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite pour acheter un logement. La limite de retrait aux termes du RAP n'a pas augmenté depuis 2009.

Stratégie nationale sur le logement

Au premier trimestre de 2019, la SCHL a continué d'appliquer les initiatives de la SNL lancées au printemps 2018 ainsi qu'à recevoir et sélectionner les demandes de financement. Pendant ce trimestre, nous avons lancé l'*Initiative des terrains fédéraux*, pour offrir des terrains et immeubles fédéraux excédentaires à des fournisseurs de logements à prix réduit (ou nul) en vue de la production de logements abordables.

Nous avons continué les négociations bilatérales avec les provinces et territoires dans le contexte du *Cadre de partenariat FPT pour le logement*. Pendant ce trimestre, des accords bilatéraux ont été signés avec l'Île-du-Prince-Édouard le 16 janvier 2019 et avec l'Alberta et le Yukon le 14 mars 2019. Nous avons aussi continué à travailler avec les provinces et territoires pour élaborer conjointement l'*Allocation canadienne pour le logement*, qui sera lancée en avril 2020.

Dans le cadre des initiatives d'innovation et de recherche de la SNL, nous avons conclu des accords de contribution en vue d'entreprendre les travaux en vertu de la SNL pour l'*Initiative de démonstrations*, les *Laboratoires de solutions*, le *Fonds de recherche et de planification* et le *Réseau conjoint de recherche en matière de logement*. Ces travaux appuient les recherches et démonstrations qui seront effectuées pour faciliter la prise de décisions, susciter des solutions et partenariats innovateurs et développer des capacités de recherche dans les secteurs de l'éducation et du logement.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH)

Nous avons commencé à appliquer le TSAH le 1^{er} janvier 2019. Le TSAH regroupe le préavis publié le 1^{er} janvier 2017, *Exigences de capital des sociétés d'assurance hypothécaire fédérales*, et les sections pertinentes de la version de 2018 du *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales*.

Voir la note 9, *Gestion du capital*, des états financiers consolidés trimestriels non audités pour en savoir plus.

Mises à jour sur les changements comptables à venir

Les détails relatifs à l'ensemble des normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui concernent la SCHL sont présentés à la note 2 de nos états financiers consolidés audités pour 2018.

IFRS 17 Contrats d'assurance – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17 *Contrats d'assurance* (IFRS 17), qui remplacera l'IFRS 4 *Contrats d'assurance*. Nos contrats d'assurance répondent à la définition d'un contrat de garantie financière selon l'IFRS 9 *Instruments financiers* et d'un contrat d'assurance selon l'IFRS 17. En novembre 2018, l'IASB a tenu un vote sur une proposition de reporter d'un an la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17, qui deviendrait le 1^{er} janvier 2022. En avril 2019, l'IASB a confirmé de nouveau le report proposé d'un an, en plus d'apporter d'autres changements dont certains influent sur la SCHL. L'IASB compte publier un exposé-sondage pour modifier l'IFRS 17 d'ici juin 2019. Nous continuons à surveiller les activités de l'IASB ainsi qu'à évaluer les incidences éventuelles sur notre plan de mise en place.

En vertu de l'IFRS 17, le passif d'assurance comprendra la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance ajustés en fonction du risque, de même que la marge sur services contractuels, qui sera dégagée pendant la période de couverture. La marge sur services contractuels représentera l'écart entre la prime perçue à la conclusion du contrat et la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque (c.-à-d. le bénéfice à réaliser dans l'avenir). Si l'écart est négatif à la conclusion du contrat, celui-ci sera considéré comme étant déficitaire, et l'écart sera immédiatement comptabilisé dans les produits. Il y a aussi des exigences révisées en matière de présentation et d'informations à fournir.

Nous comptons sur une équipe multidisciplinaire chargée d'analyser et de mettre en place la nouvelle norme comptable, et nous avons élaboré un plan de projet détaillé. Nous continuons d'évaluer si des changements devront être apportés à nos processus de comptabilité et de présentation et quelles seront les incidences éventuelles sur nos états financiers consolidés.

Perspectives financières

À la suite de notre examen annuel des produits d'assurance, nous avons apporté un changement à la tarification de l'assurance de portefeuille à compter du 1^{er} avril 2019. La nouvelle tarification est plus sensible aux risques et pourrait se traduire par une légère baisse du taux de prime moyen pour l'assurance de portefeuille, si l'amélioration de la qualité du portefeuille se poursuit. Il n'y a pas eu de changements des primes d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité ni pour immeubles collectifs.

RÉSULTATS FINANCIERS

Points saillants financiers

Bilans consolidés résumés

Au 31 mars 2019 et au 31 décembre 2018 (En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Total de l'actif										
Total du passif	9 272	9 139	18 959	19 231	245 503	239 424	(3 758)	(3 918)	269 976	263 876
Total des capitaux propres du Canada	9 002	8 848	6 712	7 148	243 019	236 912	(3 708)	(3 913)	255 025	248 995
	270	291	12 247	12 083	2 484	2 512	(50)	(5)	14 951	14 881

Nous déclarons des dividendes payables au gouvernement seulement si nous respectons les exigences réglementaires ou de capitalisation applicables, afin que nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire soient adéquatement capitalisées. Puisque nous continuons à respecter ces exigences, nous avons déclaré des dividendes de 505 millions de dollars pendant le trimestre. Ce montant a été plus que contrebalancé par le résultat global de 575 millions de dollars, de telle manière que les capitaux propres du Canada ont légèrement augmenté.

Le total de l'actif et le total du passif ont augmenté à peu près de la même manière, soit respectivement de 6 100 millions de dollars (2 %) et 6 030 millions de dollars (2 %). Ces augmentations sont principalement attribuables à l'émission d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC) pendant le trimestre, ce qui a entraîné des augmentations tant des prêts que des emprunts au coût amorti.

États consolidés résumés des résultats et du résultat global

Trois mois clos les 31 mars (En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Financement public des programmes de logement	777	1 026	-	-	-	-	-	-	777	1 026
Primes et droits acquis	-	-	355	353	138	113	-	-	493	466
Autres produits ¹	12	3	171	59	22	18	4	4	209	84
Total des produits	789	1 029	526	412	160	131	4	4	1 479	1 576
Programmes de logement	777	1 026	-	-	-	-	-	-	777	1 026
Règlements d'assurance	-	-	73	65	-	-	-	-	73	65
Charges opérationnelles	7	6	85	78	16	14	-	-	108	98
Total des charges	784	1 032	158	143	16	14	-	-	958	1 189
Impôt sur le résultat	-	(2)	90	66	36	29	1	1	127	94
Résultat net	5	(1)	278	203	108	88	3	3	394	293
Autres éléments du résultat global	(26)	4	216	(102)	38	-	(47)	14	181	(84)
Résultat global	(21)	3	494	101	146	88	(44)	17	575	209

¹ Les autres produits incluent les produits d'intérêts nets, les produits de placements, les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

Le total des produits a diminué de 97 millions de dollars (6 %) comparativement aux trois mois correspondants de l'exercice précédent principalement en raison de ce qui suit :

- une diminution de 249 millions de dollars (24 %) du financement public, en raison de l'arrivée à échéance des initiatives financées en vertu du budget de 2016, partiellement contrebalancée par une augmentation du financement affecté aux initiatives de la SNL;

- une augmentation de 148 millions de dollars (161 %) des gains nets sur les instruments financiers, principalement attribuable à une reprise importante des marchés boursiers pendant le trimestre, comparativement à la faiblesse des marchés boursiers au premier trimestre de 2018. Nous avons commencé à vendre une tranche importante de notre portefeuille de placements en titres de capitaux propres vers la clôture du trimestre courant, puisque nous avons adopté une nouvelle répartition stratégique de l'actif (RSA) qui est plus axée sur le passif, efficiente pour le capital et diversifiée.

Le total des charges a diminué de 231 millions de dollars (19 %) comparativement aux trois mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- l'incidence nette du financement du budget de 2016 et des initiatives de la SNL tel qu'il a été mentionné, de telle manière que les charges des programmes de logement ont diminué de 249 millions de dollars (24 %).

Le résultat global s'est accru de 265 millions de dollars (315 %) comparativement aux trois mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- une baisse du rendement des obligations pendant le trimestre, contre une hausse durant le premier trimestre de 2018. Il en a découlé une hausse de 335 millions de dollars (368 %) des gains nets latents sur les titres de créance détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- cette variation a été partiellement contrebalancée par une hausse de 73 millions de dollars (730 %) des pertes sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées. Elle a découlé d'une diminution du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des régimes de retraite à prestations déterminées, conjuguée à la baisse du rendement des obligations et à une hausse du rendement de l'actif des régimes, comparativement au premier trimestre de 2018.

PARAMÈTRES ET RATIOS FINANCIERS

Assurance prêt hypothécaire

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Contrats d'assurance en vigueur (G\$)		Volumes d'assurance ¹ (logements)		Volumes d'assurance ¹ (\$)		Primes et droits perçus ²		Règlements payés ³	
	Aux		Trois mois clos les							
	31 mars 2019	31 déc. 2018	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2019	31 mars 2018
P.-O., à l'unité	234	236	13 893	15 912	3 764	4 254	130	148	70	62
Portefeuille	132	136	7 069	7 484	1 364	1 251	4	3	3	3
Immeubles collectifs	76	76	22 485	24 734	2 763	2 760	89	90	1	4
Total	442	448	43 447	48 130	7 891	8 265	223	241	74	69

¹ Les substitutions au titre de l'assurance de portefeuille se sont élevées à 3 766 logements et 529 millions de dollars pendant les trois mois clos le 31 mars 2019 (5 094 logements et 675 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2018).

² Il est possible que les primes et droits perçus ne correspondent pas aux primes et droits différés sur les contrats souscrits pendant la période en raison de la date de perception.

³ Les règlements payés n'incluent pas les demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés.

En vertu de l'article 11 de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), le total des contrats d'assurance en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards en 2018). Les contrats d'assurance en vigueur ont diminué de 6 milliards de dollars (1 %) en raison de la baisse des volumes d'assurance, comparativement aux exercices précédents, et de l'arrivée à échéance de contrats. Les nouveaux prêts assurés ont totalisé 8 milliards, tandis que l'amortissement et le remboursement estimés des prêts se sont chiffrés à 14 milliards.

Le volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité a diminué de 2 019 logements (13 %), principalement en raison de la réduction de notre part d'un marché en déclin. De plus, le volume d'assurance de portefeuille a baissé de 415 logements (6 %) en raison du nombre moins élevé de prêts admissibles pour substitution puisque l'ancienne réglementation continue à s'appliquer. Le volume d'assurance pour immeubles collectifs a chuté de 2 249 logements (9 %)

puisque moins d'emprunteurs ont refinancé leurs logements à la suite de la hausse des taux d'intérêt. Même si les volumes d'assurance pour immeubles collectifs et d'assurance de portefeuille ont diminué en nombre de logements, leur montant a augmenté au total puisque les prêts assurés étaient plus élevés pour les immeubles collectifs et les portefeuilles de prêts.

La diminution du volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité explique la plus grande partie de la baisse de 18 millions de dollars (17 %) des primes et droits perçus.

<i>(En pourcentages)</i>	Trois mois clos les	
	31 mars 2019	31 mars 2018
Pourcentage de pertes ¹	20,6	19,8
Ratio des charges opérationnelles	24,0	22,1
Ratio mixte	44,6	41,9
Indice de l'importance des règlements	29,3	31,9
Rendement du capital	9,1	5,5
Rendement du capital requis	10,2	6,0

¹ Le pourcentage de pertes sur l'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et l'assurance de portefeuille en excluant les immeubles collectifs s'est établi à 23,9 % pendant les trois mois clos le 31 mars 2019 (24,3 % pour les trois mois clos le 31 mars 2018).

Le pourcentage de pertes a légèrement augmenté à la suite d'une augmentation des règlements d'assurance, en raison de la conjoncture économique un peu plus faible. Le ratio des charges opérationnelles a augmenté en raison d'une légère hausse des charges opérationnelles, principalement attribuable aux charges indirectes. L'indice de l'importance des règlements a reculé de 2,6 points de pourcentage en raison de la baisse des règlements en pourcentage des prêts assurés, puisque le produit tiré des ventes a été plus élevé. L'augmentation du résultat net et la diminution du capital requis, tel qu'il est expliqué ci-dessous dans la section sur les ratios du capital, ont contribué à une hausse de 4,2 points de pourcentage du rendement du capital requis. En plus de la déclaration d'un dividende, ces facteurs ont aussi entraîné un rendement du capital plus élevé.

	Au 31 mars 2019		Au 31 décembre 2018	
	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance
P.-O., à l'unité	5 033	0,43 %	5 048	0,42 %
Portefeuille	1 368	0,15 %	1 296	0,13 %
Immeubles collectifs	105	0,45 %	86	0,36 %
Total	6 506	0,30 %	6 430	0,29 %

Le taux de prêts en souffrance correspond aux prêts en retard depuis plus de 90 jours en pourcentage des prêts assurés en cours de remboursement. Les prêts en souffrance ont augmenté dans toutes les régions, sauf l'Atlantique, du fait de la conjoncture économique un peu moins bonne dans ces régions.

Financement hypothécaire

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Total des cautionnements en vigueur (G\$)		Droits de cautionnement et de demande acquis ¹			
	Aux		Trois mois clos les			
	31 mars 2019	31 décembre 2018	31 mars 2019	31 mars 2018	31 mars 2019	31 mars 2018
TH LNH	255	254	29	27	92	86
OHC	239	234	10	10	36	35
Total	494	488	39	37	128	121

¹ Droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH, droits de cautionnement perçus pour les OHC.

En vertu de l'article 15 de la LNH, le total des cautionnements en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars. Le total des cautionnements en vigueur correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital liée aux cautionnements de paiement périodique. Les cautionnements en vigueur ont augmenté de 6 milliards de dollars (1 %),



puisque les nouveaux cautionnements émis au cours de l'exercice ont été supérieurs aux cautionnements arrivés à échéance. Les cautionnements en vigueur demeurent inférieurs à la limite de 600 milliards de dollars prescrite par la loi.

Les droits de cautionnement et de demande perçus ont augmenté de 7 millions de dollars (6 %). L'augmentation est principalement attribuable à une hausse des volumes de TH LNH titrisés pendant le trimestre.

<i>(En pourcentages)</i>	Trois mois clos les	
	31 mars 2019	31 mars 2018
Ratio des charges opérationnelles	8,7	9,5
Rendement du capital	17,5	14,9
Rendement du capital requis	34,1	19,7

Le ratio des charges opérationnelles a diminué de 0,8 point de pourcentage puisque les droits de cautionnement et de demande acquis ont été plus élevés à la suite de l'augmentation des droits durant les derniers exercices. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par une légère hausse des charges opérationnelles.

Le rendement du capital s'est accru de 2,6 points de pourcentage par rapport aux trois mois correspondants de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du résultat net et de la déclaration d'un dividende pendant le trimestre.

Le rendement du capital requis a été de 14,4 points de pourcentage supérieur à celui des trois mois correspondants de l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à l'augmentation du résultat net ajusté, principalement en raison de l'augmentation des droits de cautionnement et de demande acquis à la suite des changements de la tarification durant les derniers exercices, combinée à la diminution du capital requis moyen pour l'exercice, puisque nous avons réévalué les risques liés à nos activités de financement hypothécaire.

Financement public des programmes de logement

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le financement public des programmes de logement autorisé par le Parlement qui nous est accordé pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant que nous avons comptabilisé pendant notre exercice, qui correspond à l'année civile.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 31 mars	
	2019	2018
Montants prévus pour l'application des programmes de logement		
Montants autorisés en 2018-2019 (2017-2018)		
Budget principal des dépenses	2 452	2 735
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,2,3}	7	41
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,2,4}	1	1
Budget supplémentaire des dépenses C ¹	-	1
Moins la tranche comptabilisée pendant l'année civile 2018 (2017)	(1 309)	(1 663)
Moins le financement public inutilisé pour 2018-2019 (2017-2018) ⁵	(356)	(74)
Moins le financement bloqué	(18)	(15)
Tranche du financement public des programmes de logement pour 2018-2019 (2017-2018) comptabilisée en 2019 (2018)	777	1 026
Montants autorisés en 2019-2020 (2018-2019)		
Budget principal des dépenses	2 657	2 452
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,3}	-	7
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,4}	-	1
Budget supplémentaire des dépenses C	-	-
Total du financement public des programmes de logement de l'exercice	2 657	2 460
Moins la tranche à comptabiliser pendant les prochains trimestres	(2 657)	(2 442)
Moins le financement bloqué	-	(18)
Tranche du financement public des programmes de logement pour 2019-2020 (2018-2019) comptabilisée en 2019 (2018)	-	-
Total du financement public des programmes de logement comptabilisé pour les trois mois clos les 31 mars	777	1 026

¹ Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent au financement public additionnel voté par le Parlement pendant l'exercice du gouvernement.

² Le budget de 2016 incluait du financement sur deux ans destiné à l'infrastructure sociale, de même que du financement sur cinq ans pour le nouveau Fonds d'innovation pour le logement abordable. Le financement public pour 2017-2018 et 2018-2019 tient compte des premières et deuxièmes années de ces investissements.

³ Une demande de report, de 2017-2018 à 2018-2019, a été approuvée pour le Programme d'amélioration des maisons d'hébergement dans le Budget supplémentaire des dépenses A.

⁴ Une demande a été approuvée pour le Programme de certification des gestionnaires d'habitations des Premières Nations dans le Budget supplémentaire des dépenses B.

⁵ Ce montant est sous réserve d'une demande de report, de 2018-2019 à 2019-2020, pour l'initiative Financement de la construction de logements locatifs, le Fonds d'innovation pour le logement abordable, l'initiative d'assouplissement des remboursements anticipés et d'autres initiatives en vertu de la SNL.

Gestion du capital

Cadres

Pour nos activités d'aide au logement, nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL). Nos programmes d'octroi de prêts sont appliqués selon le seuil d'équilibre; cependant, une tranche de leurs produits est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques de taux d'intérêt et de crédit inhérents à ces prêts. Les variations latentes de la juste valeur ainsi que les gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées sont imputés aux résultats non distribués. Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

Pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire, notre cadre de gestion du capital est conforme aux règles du BSIF concernant l'application du TSAH par les sociétés d'assurances.

Pour nos activités de financement hypothécaire, notre cadre de gestion du capital est conforme aux pratiques exemplaires du secteur et intègre les principes réglementaires du BSIF, y compris ceux qui sont énoncés dans sa ligne directrice E-19, *Évaluation interne des risques et de la solvabilité*, et ceux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Dans le cadre de notre évaluation de la suffisance du capital, nous avons recours à une approche intégrée visant à évaluer nos besoins tant du point de vue du capital réglementaire que du capital économique, afin d'établir des cibles de capital qui tiennent compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque.

Ratios

Le tableau qui suit présente nos ratios du capital.

<i>(En pourcentages)</i>	Aux	
	31 mars 2019	31 décembre 2018
Assurance prêt hypothécaire : capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH)	189 %	168 % ¹
Financement hypothécaire : capital disponible sur le capital requis	207 %	209 %

¹ Avant l'application du TSAH à compter du 1^{er} janvier 2019, ce ratio était calculé selon le Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales (TCM). Le ratio selon le TSAH au 31 décembre 2018 a été estimé à 181 % sans appliquer de mesures transitoires.

Pour l'assurance prêt hypothécaire, notre ratio du capital selon le TSAH a augmenté de 21 points de pourcentage, principalement en raison de l'entrée en vigueur de la ligne directrice sur le TSAH le 1^{er} janvier 2019, laquelle a fait diminuer le capital requis. Le capital requis pour le risque de marché a également diminué puisque nous avons vendu de nombreux placements en titres de capitaux propres en raison de l'adoption d'une nouvelle répartition stratégique de l'actif; le capital disponible a augmenté à la suite de l'augmentation du résultat global, partiellement contrebalancée par la déclaration d'un dividende de 330 millions de dollars. Notre capitalisation demeurerait adéquate au 31 mars 2019.

Pour le financement hypothécaire, notre ratio du capital disponible sur le capital requis a baissé de 2 points de pourcentage. Cette baisse a découlé de la diminution du capital disponible, à la suite de la déclaration d'un dividende de 175 millions de dollars en mars 2019, partiellement contrebalancée par l'augmentation du résultat global du trimestre.

Voir la note 9 des états financiers consolidés trimestriels non audités, « Gestion du capital », pour en savoir plus.

Ressources financières

Le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire est financé par les flux de trésorerie provenant des primes et droits perçus et des intérêts encaissés, déduction faite des règlements et des charges opérationnelles. L'objectif d'investissement et la répartition de l'actif pour le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire visent à maximiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en réduisant au minimum le besoin de liquider des placements. La juste valeur des placements totalisait 18,2 milliards de dollars au 31 mars 2019 (18,4 milliards au 31 décembre 2018).

Le portefeuille de placements des activités de financement hypothécaire est financé par les droits de cautionnement et de demande perçus et les intérêts encaissés, déduction faite des charges. Il vise à couvrir les risques liés à nos cautionnements aux termes de nos activités de financement hypothécaire. L'objectif du portefeuille de placements des activités de financement hypothécaire consiste à maximiser notre capacité à répondre aux besoins de liquidité découlant des cautionnements de paiement périodique et à préserver le capital en investissant dans des titres du gouvernement du Canada. La juste valeur des placements sous gestion totalisait 4,2 milliards de dollars au 31 mars 2019 (4,2 milliards de dollars au 31 décembre 2018).

GESTION DES RISQUES

Divers risques influent sur notre contexte opérationnel et pourraient influencer la réalisation de nos objectifs. Ces risques sont analysés en détail dans notre Rapport annuel 2018. Aucun fait nouveau significatif n'a eu d'incidence sur nos approches de gestion des risques pendant la période à l'étude.

DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	T1 2019 ²	T4 2018	T3 2018	T2 2018	T1 2018 ³	T4 2017	T3 2017	T2 2017
Résultats consolidés								
Total de l'actif	269 973	263 876	272 513	268 185	270 522	267 115	268 771	264 713
Total du passif	255 022	248 995	256 839	251 875	253 627	249 374	251 209	247 260
Total des capitaux propres du Canada	14 951	14 881	15 674	16 310	16 895	17 741	17 562	17 453
Total des produits	1 477	1 047	1 049	1 151	1 576	1 430	1 266	1 224
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	1 083	698	662	763	1 283	861	799	827
Résultat net	394	349	387	388	293	569	467	397
Activités d'aide au logement								
Financement public des programmes de logement	777	431	416	463	1 026	594	521	548
Résultat net	5	13	10	4	(1)	71	4	(1)
Total des capitaux propres du Canada	270	291	310	275	235	234	203	151
Activités d'assurance prêt hypothécaire								
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	442	448	453	463	472	480	484	496
Volumes d'assurance	7 891	12 159	13 304	14 005	8 265	15 382	12 539	17 395
Primes et droits perçus	223	380	409	415	241	353	414	443
Primes et droits acquis	355	356	358	359	353	390	394	396
Règlements payés	74	60	60	53	69	84	74	94
Règlements d'assurance	73	38	35	72	65	(22)	41	51
Résultat net	278	233	283	289	203	412	382	321
Taux de prêts en souffrance	0,30 %	0,29 %	0,29 %	0,27 %	0,29 %	0,29 %	0,30 %	0,29 %
Pourcentage de pertes	20,6 %	10,7 %	9,8 %	20,1 %	19,8 %	(5,6) %	10,4 %	12,9 %
Ratio des charges opérationnelles	24,0 %	25,6 %	18,7 %	22,8 %	22,1 %	23,1 %	17,5 %	19,7 %
Ratio mixte	44,6 %	36,6 %	28,5 %	42,9 %	41,9 %	17,5 %	27,9 %	32,6 %
Indice de l'importance des règlements	29,3 %	30,0 %	32,1 %	29,1 %	31,9 %	31,9 %	31,6 %	27,5 %
Rendement du capital	9,1 %	7,6 %	8,8 %	8,3 %	5,5 %	10,3 %	10,1 %	7,5 %
Rendement du capital requis	10,2 %	8,3 %	9,1 %	8,7 %	6,0 %	11,4 %	10,2 %	8,5 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH) ¹	189 %	168 %	175 %	177 %	177 %	184 %	179 %	173 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL	28,5 %	29,1 %	29,7 %	30,6 %	31,0 %	31,9 %	32,7 %	34,3 %
Activités de financement hypothécaire								
Cautionnements en vigueur (G\$)	494	488	484	479	481	477	459	456
Titres cautionnés	38 924	48 556	43 766	37 819	36 733	54 149	41 172	37 730
Droits de cautionnement et de demande perçus	128	252	156	120	121	257	134	121
Droits de cautionnement et de demande acquis	138	132	121	117	113	108	98	91
Résultat net	108	102	94	88	88	80	76	71
Ratio des charges opérationnelles	8,7 %	10,5 %	8,4 %	9,6 %	9,5 %	11,2 %	10,4 %	10,7 %
Rendement du capital	17,5 %	16,0 %	15,1 %	14,7 %	14,9 %	14,1 %	13,5 %	13,0 %
Rendement du capital requis	34,1 %	26,0 %	21,2 %	19,9 %	19,7 %	16,8 %	15,4 %	14,3 %
Capital disponible sur le capital requis	207 %	209 %	149 %	143 %	137 %	136 %	112 %	120 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont regroupés en blocs de titres cautionnés par la SCHL	32,2 %	31,9 %	31,7 %	31,7 %	32,0 %	32,2 %	31,2 %	31,9 %

¹ Nous avons commencé à appliquer le TSAH au premier trimestre de 2019. Les données des trimestres précédents sont fondées sur le TCM.

² Nous avons commencé à appliquer l'IFRS 16 Contrats de location au premier trimestre de 2019. Les données des trimestres précédents sont fondées sur la norme comptable internationale 17 et les interprétations connexes.

³ Nous avons commencé à appliquer les IFRS 9 Instruments financiers et 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients le 1^{er} janvier 2018. Les données des trimestres précédents sont fondées sur l'IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation et l'IAS 18 Produits des activités ordinaires.

États financiers consolidés trimestriels non audités

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	15
BILAN CONSOLIDÉ.....	16
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL.....	17
ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA.....	18
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	19
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS	20
1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ.....	20
2. MODE DE PRÉPARATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES.....	20
3. CHANGEMENTS COMPTABLES EN VIGUEUR ET À VENIR.....	20
4. JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA PRÉPARATION D'ESTIMATIONS.....	21
5. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	22
6. FINANCEMENT PUBLIC ET CHARGES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT.....	24
7. ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE.....	24
8. FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE	25
9. GESTION DU CAPITAL.....	26
10. ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR	28
11. PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES.....	32
12. PRÊTS	33
13. EMPRUNTS.....	34
14. PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS.....	35
15. RISQUE DE MARCHÉ	35
16. RISQUE DE CRÉDIT	36
17. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	36
18. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	37
19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	37
20. ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS.....	37
21. INFORMATIONS COMPARATIVES.....	37

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Période close le 31 mars 2019

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels non audités conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34), ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels non audités exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels non audités.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos flux de trésorerie, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.

Le président et premier dirigeant,

La chef des finances,



Evan Siddall, BA, LL. B.



Lisa Williams, CPA, CA

Le 22 mai 2019

BILAN CONSOLIDÉ

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Aux	
		31 mars 2019	31 décembre 2018
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 090	837
Intérêts courus à recevoir		1 278	724
Placements en valeurs mobilières			
Juste valeur par le biais du résultat net	11	1 065	1 591
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	11	18 109	18 164
Coût amorti	10	219	-
Instruments dérivés		34	33
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	6	520	158
Prêts	12		
Juste valeur par le biais du résultat net		1 806	2 040
Coût amorti		244 714	239 162
Débiteurs et autres actifs		830	856
Immeubles de placement		311	311
		269 976	263 876
Passif			
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		171	280
Créditeurs et autres passifs		776	506
Intérêts courus à payer		1 140	546
Dividendes à payer	9	505	675
Instruments dérivés		66	117
Provision pour règlements	7	517	512
Emprunts	13		
Juste valeur par le biais du résultat net		3 093	3 430
Coût amorti		241 418	235 525
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		430	354
Primes et droits non acquis	7, 8	6 811	6 948
Passif d'impôt différé		98	102
		255 025	248 995
Engagements et passifs éventuels	20		
Capitaux propres du Canada	9		
Capital d'apport		25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		249	5
Résultats non distribués		14 677	14 851
		14 951	14 881
		269 976	263 876

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos les 31 mars	
		2019	2018
Produits d'intérêts		1 351	1 251
Charges d'intérêts		1 324	1 216
Produits d'intérêts nets		27	35
Financement public des programmes de logement	6	777	1 026
Primes et droits acquis	7, 8	493	466
Produits de placements		118	131
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	14	56	(92)
Autres produits		8	10
Total des produits et du financement public		1 479	1 576
Charges autres que d'intérêts			
Programmes de logement	6	777	1 026
Règlements d'assurance		73	65
Charges opérationnelles		108	98
Total des charges		958	1 189
Résultat avant impôt		521	387
Impôt sur le résultat	18	127	94
Résultat net		394	293
Autres éléments du résultat global, après impôt			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net			
Gains (pertes) nets latents sur les titres de créance détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		244	(91)
Reclassement des gains sur les titres de créance détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pendant la période		-	(2)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		244	(93)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Pertes nettes latentes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	(1)
Gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	17, 18	(63)	10
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		(63)	9
Total des autres éléments du résultat global, après impôt		181	(84)
Résultat global		575	209

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos les 31 mars	
		2019	2018
Capital d'apport		25	25
Cumul des autres éléments du résultat global			
Solde déclaré à la clôture de l'exercice antérieur		5	490
Incidences de l'adoption de l'IFRS 9		-	(368)
Solde d'ouverture retraité		5	122
Autres éléments du résultat global		244	(93)
Solde à la clôture de la période		249	29
Résultats non distribués			
Solde déclaré à la clôture de l'exercice antérieur		14 851	17 226
Incidences de l'adoption de l'IFRS 9		-	366
Incidences de l'adoption de l'IFRS 15		-	(53)
Solde d'ouverture retraité		14 851	17 539
Résultat net		394	293
Autres éléments du résultat global		(63)	9
Dividendes	9	(505)	(1 000)
Solde à la clôture de la période		14 677	16 841
Capitaux propres du Canada		14 951	16 895

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos les 31 mars	
		2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net		394	293
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		18	32
Pertes (gains) nettes sur les instruments financiers		-	30
Impôt sur le résultat différé	18	12	(5)
Variation des actifs et passifs opérationnels			
Instruments dérivés		(52)	55
Intérêts courus à recevoir		(554)	(570)
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		(362)	(580)
Débiteurs et autres actifs		(57)	(11)
Créditeurs et autres passifs		268	421
Intérêts courus à payer		594	559
Provision pour règlements		5	(6)
Passif au titre des régimes à prestations déterminées		1	(8)
Primes et droits non acquis		(137)	(96)
Autres		(4)	3
Prêts	12		
Remboursements		5 073	6 338
Décaissements		(10 371)	(9 585)
Emprunts	13		
Remboursements		(5 348)	(6 542)
Émissions		10 650	9 698
		130	26
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Placements en valeurs mobilières			
Ventes et échéances		1 900	2 486
Achats		(993)	(1 234)
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		(109)	351
		798	1 603
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes payés	9	(675)	(1 500)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		253	129
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Début de la période		837	887
Clôture de la période		1 090	1 016
Représentés par			
Trésorerie		-	31
Équivalents de trésorerie		1 090	985
		1 090	1 016
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Intérêts encaissés pendant la période		1 023	882
Intérêts payés pendant la période		823	706
Dividendes encaissés pendant la période		7	10
Impôt sur le résultat payé pendant la période		74	108

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

1. Informations sur la Société

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL ou Société) est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), en raison de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada (gouvernement). Le Bureau national de la Société est situé au 700, chemin Montréal, Ottawa (Ontario) Canada, K1A 0P7.

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités au 31 mars 2019 et pour les trois mois clos à cette date ont été approuvés par notre Comité de vérification, qui a autorisé leur publication le 22 mai 2019.

2. Mode de préparation et principales méthodes comptables

Nos états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34); ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Sous réserve de la note 3, nous suivons les mêmes méthodes comptables, qui sont appliquées de la même manière, que celles indiquées à la note 2 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, et ils doivent être lus en parallèle avec ces derniers.

Caractère saisonnier

Nous avons conclu que nos activités ne sont pas extrêmement saisonnières, conformément à l'IAS 34, mais nos activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées à des variations saisonnières. Les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits, qui atteint habituellement un sommet au printemps et à l'été en raison des ventes de logements. Les règlements d'assurance varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

3. Changements comptables en vigueur et à venir

Changements comptables en vigueur

Pendant la période, nous n'avons adopté aucune norme nouvelle ou modifiée et publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui a eu une incidence significative sur nos états financiers consolidés trimestriels non audités, outre celles qui sont décrites ici.

IFRS 16 *Contrats de location* (IFRS 16)

Le 1^{er} janvier 2019, nous avons adopté l'IFRS 16, qui a remplacé l'IAS 17 *Contrats de location*, et les interprétations connexes (collectivement, l'IAS 17). À cette date, nous avons donc comptabilisé des actifs et des passifs pour les contrats de location de locaux de nos bureaux régionaux; ceux-ci étaient auparavant comptabilisés en tant que contrats de location simple en vertu de l'IAS 17. De plus, nous comptabilisons maintenant les charges d'amortissement et les charges d'intérêts, plutôt que les charges liées aux contrats de location simple calculées selon la méthode linéaire. Ce changement n'aura aucune incidence significative sur nos charges totales. Conformément à l'IFRS 16, nous continuons à comptabiliser les charges selon la méthode linéaire lorsque l'actif sous-jacent a une faible valeur et pour les contrats de location dont la durée est inférieure à 12 mois.

Nous avons adopté l'IFRS 16 selon l'application rétrospective modifiée. Par conséquent, les informations comparatives n'ont pas été retraitées : nous continuons à les comptabiliser en vertu de l'IAS 17 et elles ne sont donc pas comparables avec les informations présentées pour 2019. Nous avons aussi appliqué la mesure transitoire offerte en vertu de laquelle nous n'étions pas tenus de réévaluer si, à la date de transition, un contrat était ou contenait un contrat de location.

Au moment de la transition, nous avons comptabilisé les actifs liés au droit d'utilisation et les obligations locatives selon la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal moyen pondéré de 2,5 %. Le taux d'emprunt marginal représente le taux que nous aurions payé si nous avions financé une opération de location à l'aide d'un emprunt. Ainsi, pour déterminer le taux d'emprunt marginal de chacun de nos contrats de location, nous avons tenu compte de facteurs tels que notre solvabilité, la durée du contrat de location, la valeur de l'actif loué, la sécurité de l'actif loué et l'environnement économique dans lequel nous avons conclu le contrat.

En adoptant l'IFRS 16, nous avons comptabilisé des actifs liés au droit d'utilisation et des obligations locatives totalisant 62 millions de dollars. Ces montants sont indiqués aux postes « Débiteurs et autres actifs » et « Crédeurs et autres passifs ». Les charges d'amortissement et les charges d'intérêts sont présentées dans les charges opérationnelles. L'application initiale de cette norme n'a pas eu d'effet cumulé sur les capitaux propres.

IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux (IFRIC 23)

Le 1^{er} janvier 2019, nous avons adopté l'interprétation IFRIC 23 du Comité d'interprétation des IFRS. Celle-ci vise à donner des indications sur la comptabilisation des traitements au titre de l'impôt sur le résultat qui n'ont pas encore été acceptés par les autorités fiscales.

Cette interprétation n'a eu aucune incidence sur nos états financiers consolidés.

Changements comptables à venir

L'International Accounting Standards Board (IASB) n'a pas publié de nouvelles normes ni de changements des normes actuelles qui se répercuteraient sur la SCHL à l'avenir, à part le *Cadre conceptuel de l'information financière* décrit ci-dessous et la norme IFRS 17 *Contrats d'assurance*, décrite à la note 3 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié une version révisée du *Cadre conceptuel pour l'information financière*, qui remplace la version publiée en 2010.

La date d'entrée en vigueur du cadre conceptuel révisé est le 1^{er} janvier 2020, une application anticipée étant permise pour les sociétés qui utilisent le cadre conceptuel pour élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune IFRS ne s'applique à une transaction donnée. Le cadre conceptuel révisé comporte un nouveau chapitre sur l'évaluation, des directives sur la présentation du rendement financier, des définitions et des directives améliorées, notamment les définitions d'un actif et d'un passif, ainsi que des précisions dans des domaines importants comme le rôle de la gérance, la prudence et l'incertitude d'évaluation dans la présentation de l'information financière. Nous n'avons pas encore déterminé leur incidence globale sur nos états financiers consolidés.

4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit exercer son jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations et de formuler des hypothèses, ce qui peut influencer considérablement sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures. Ces jugements et ces estimations d'importance au 31 mars 2019 correspondent à ceux dont il est question à la note 4 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

5. Informations sectorielles

Les états financiers consolidés trimestriels reflètent les comptes des activités d'aide au logement, d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, qui sont toutes axées sur différents programmes appuyant nos objectifs. Les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité juridique distincte, sont comptabilisés dans les activités de financement hypothécaire. Les résultats financiers de ces trois secteurs d'activités sont calculés d'après les méthodes comptables décrites à la note 2 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception de l'IFRS 16, décrite à la note 3 des présents états financiers consolidés trimestriels non audités. Les actifs sont situés au Canada, où les produits sont générés.

Les produits des secteurs à présenter sont générés comme suit :

- les produits des activités d'aide au logement incluent le financement public et les produits d'intérêts sur les prêts;
- les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire incluent les primes d'assurance, les droits de demande et les produits de placements;
- les produits des activités de financement hypothécaire incluent les droits de cautionnement et de demande, les produits de placements et les produits d'intérêts sur les prêts.

Trois mois clos les 31 mars (En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Produits d'intérêts	76	86	-	-	1 277	1 166	(2)	(1)	1 351	1 251
Charges d'intérêts	74	82	-	-	1 274	1 163	(24)	(29)	1 324	1 216
Produits d'intérêts nets	2	4	-	-	3	3	22	28	27	35
Financement public des programmes de logement	777	1 026	-	-	-	-	-	-	777	1 026
Primes et droits acquis	-	-	355	353	138	113	-	-	493	466
Produits de placements	-	-	117	138	18	14	(17)	(21)	118	131
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	4	(9)	54	(79)	(1)	(1)	(1)	(3)	56	(92)
Autres produits	6	8	-	-	2	2	-	-	8	10
Total des produits et du financement public	789	1 029	526	412	160	131	4	4	1 479	1 576
Charges autres que d'intérêts										
Programmes de logement	777	1 026	-	-	-	-	-	-	777	1 026
Règlements d'assurance	-	-	73	65	-	-	-	-	73	65
Charges opérationnelles	7	6	85	78	16	14	-	-	108	98
Total des charges	784	1 032	158	143	16	14	-	-	958	1 189
Résultat avant impôt	5	(3)	368	269	144	117	4	4	521	387
Impôt sur le résultat	-	(2)	90	66	36	29	1	1	127	94
Résultat net	5	(1)	278	203	108	88	3	3	394	293
Total des produits et du financement public	789	1 029	526	412	160	131	4	4	1 479	1 576
Produits (pertes) intersectoriels ¹	(2)	(1)	(18)	(24)	24	29	(4)	(4)	-	-
Total des produits externes et du financement public	787	1 028	508	388	184	160	-	-	1 479	1 576

¹ Les produits intersectoriels font référence à ce qui suit :

- pour les activités d'aide au logement, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada (OHC);
- pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC;
- pour les activités de financement hypothécaire, la FCH comptabilise les charges d'intérêt sur les OHC détenues dans le cadre des activités d'aide au logement et d'assurance prêt hypothécaire.

Au 31 mars 2019 et au 31 décembre 2018 (En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations ¹		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Actif										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	307	527	783	309	-	1	-	-	1 090	837
Intérêts courus à recevoir	99	123	123	113	1 073	501	(17)	(13)	1 278	724
Placements en valeurs mobilières										
Juste valeur par le biais du résultat net	1 313	1 374	151	615	-	-	(399)	(398)	1 065	1 591
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	17 258	17 450	4 193	4 221	(3 342)	(3 507)	18 109	18 164
Coût amorti	219	-	-	-	-	-	-	-	219	-
Instruments dérivés	33	33	1	-	-	-	-	-	34	33
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	520	158	-	-	-	-	-	-	520	158
Prêts										
Juste valeur par le biais du résultat net	1 782	2 019	24	21	-	-	-	-	1 806	2 040
Coût amorti	4 458	4 402	103	107	240 153	234 653	-	-	244 714	239 162
Débiteurs et autres actifs	277	239	469	569	84	48	-	-	830	856
Immeubles de placement	264	264	47	47	-	-	-	-	311	311
	9 272	9 139	18 959	19 231	245 503	239 424	(3 758)	(3 918)	269 976	263 876
Passif										
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	-	171	280	-	-	-	-	171	280
Créditeurs et autres passifs	641	376	66	100	69	30	-	-	776	506
Intérêts courus à payer	105	69	-	-	1 052	490	(17)	(13)	1 140	546
Dividendes à payer	-	-	330	500	175	175	-	-	505	675
Instruments dérivés	14	18	52	99	-	-	-	-	66	117
Provision pour règlements	-	-	517	512	-	-	-	-	517	512
Emprunts										
Juste valeur par le biais du résultat net	3 093	3 430	-	-	-	-	-	-	3 093	3 430
Coût amorti	4 937	4 768	-	-	240 153	234 653	(3 672)	(3 896)	241 418	235 525
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	173	146	255	209	2	(1)	-	-	430	354
Primes et droits non acquis	-	-	5 248	5 375	1 563	1 573	-	-	6 811	6 948
Passif d'impôt différé	39	41	73	73	5	(8)	(19)	(4)	98	102
	9 002	8 848	6 712	7 148	243 019	236 912	(3 708)	(3 913)	255 025	248 995
Capitaux propres du Canada	270	291	12 247	12 083	2 484	2 512	(50)	(5)	14 951	14 881
	9 272	9 139	18 959	19 231	245 503	239 424	(3 758)	(3 918)	269 976	263 876

¹ Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en OHC.

6. Financement public et charges des programmes de logement

Le financement public a été affecté aux charges des programmes de logement ainsi qu'aux charges opérationnelles engagées pour soutenir ces programmes.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 31 mars	
	2019	2018
Aide pour répondre aux besoins de logement	731	987
Financement pour l'habitation	8	9
Expertise en logement et développement du potentiel	38	30
Total	777	1 026

Le tableau qui suit présente la variation des montants à recevoir du gouvernement du Canada. Le solde au 31 mars 2019 est principalement composé de charges des programmes de logement qui ont été engagées, mais qui n'ont pas encore été remboursées.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 31 mars	
	2019	2018
Solde au début de la période	158	126
Total du financement public comptabilisé dans les produits pendant la période	777	1 026
Total du financement public reçu pendant la période	(419)	(444)
Remises de tiers (montants à payer) au gouvernement du Canada	4	(2)
Solde à la clôture de la période	520	706

7. Assurance prêt hypothécaire

Primes et droits non acquis

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 31 mars	
	2019	2018
Solde au début de la période	5 375	5 352
Primes différées sur les contrats souscrits pendant la période	223	243
Primes acquises pendant la période	(348)	(348)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant la période	2	4
Droits de demande acquis pendant la période ¹	(4)	(4)
Solde à la clôture de la période	5 248	5 247

¹ Incluant seulement les droits de demande acquis concernant l'assurance pour immeubles collectifs pendant la période. Les produits tirés des droits de demande d'assurance à faible rapport prêt-valeur (RPV) pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité sont acquis à mesure qu'ils sont encaissés.

Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition différés sont inclus dans les débiteurs et autres actifs. Le tableau qui suit présente les variations du solde des coûts d'acquisition différés.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 31 mars	
	2019	2018
Solde au début de la période	181	165
Coûts d'acquisition différés	15	14
Amortissement des coûts d'acquisition différés	(14)	(12)
Solde à la clôture de la période	182	167

Provision pour règlements

La provision pour règlements tient compte des demandes de règlement au titre des défauts de paiement survenus, mais non déclarés (DSND), au titre des défauts de paiement survenus, mais insuffisamment déclarés (DSID), en cours de traitement (DRCT) et concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux (LS) et prêts hypothécaires indexés (PHI).

La provision pour règlements comprend ce qui suit :

(En millions)	Aux					
	31 mars 2019			31 décembre 2018		
	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total
Pertes estimées non actualisées	375	115	490	369	120	489
Actualisation	(5)	(17)	(22)	(7)	(20)	(27)
Provision actualisée pour écarts défavorables	28	21	49	28	22	50
Total de la provision pour règlements	398	119	517	390	122	512

Le tableau qui suit présente les variations de la provision pour règlements.

(En millions)	Trois mois clos les 31 mars					
	2019			2018		
	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total
Provision pour règlements au début de la période	390	122	512	386	169	555
Règlements nets payés pendant la période	(74)	(3)	(77)	(69)	(5)	(74)
Provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ¹	61	1	62	58	2	60
Évolution défavorable (favorable) des demandes de règlement durant la période précédente	21	(1)	20	12	(4)	8
Provision pour règlements à la clôture de la période	398	119	517	387	162	549

¹ Imputée aux règlements d'assurance dans l'état consolidé des résultats et du résultat global. Il est possible que la provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ne corresponde pas aux règlements d'assurance, car certaines charges n'influent pas sur la provision pour règlements.

Suffisance du passif d'assurance prêt hypothécaire

Nous effectuons chaque trimestre un test de suffisance du passif relativement au passif des primes et au passif des règlements. Le passif des primes représente une provision pour les règlements futurs et les charges connexes qui sont attendus à l'égard des primes non acquises des contrats d'assurance en vigueur. Ainsi, cette provision reflète les défauts qui ne sont pas encore survenus et, par conséquent, couvre la période allant de la date d'évaluation à la date de défaut (la date présumée à laquelle survient le défaut).

Selon le test de suffisance du passif, aucune réserve pour insuffisance des primes n'était requise au 31 mars 2019.

8. Financement hypothécaire

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC émises par la FCH, aux termes du Programme des OHC, ainsi que des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) émis par des émetteurs agréés et fondés sur des prêts résidentiels, dans le cadre du Programme des TH LNH, si un émetteur est incapable de satisfaire à ses obligations dans le cadre de ces programmes. Le cas échéant, nous atténuons la perte en réalisant la sûreté couvrant les obligations dans le cadre de chaque programme.

À la date de clôture, nous n'avons pas reçu de demande de règlement relative à notre cautionnement de paiement périodique. C'est pourquoi aucune provision n'est requise en sus du solde des primes non acquises.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

(En millions)	Trois mois clos les 31 mars					
	2019			2018		
	TH LNH	OHC	Total	TH LNH	OHC	Total
Solde au début de la période	1 079	494	1 573	931	476	1 407
Droits de cautionnement perçus pendant la période	92	36	128	86	35	121
Droits de cautionnement acquis pendant la période	(105)	(33)	(138)	(82)	(31)	(113)
Solde à la clôture de la période	1 066	497	1 563	935	480	1 415

9. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital, nous considérons que notre capital disponible est égal au total des capitaux propres du Canada moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %.

En matière de gestion du capital, notre principal objectif est d'avoir un capital suffisant pour nos activités commerciales, c'est-à-dire nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, afin de réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonomes et en suivant les pratiques commerciales prudentes et les directives appliquées dans le secteur privé, le cas échéant. À l'heure actuelle, outre le capital de 25 milliards de dollars prévu dans la Loi sur la SCHL, nous ne sommes pas assujettis à des normes externes en matière de capital minimal, mais nous nous conformons volontairement aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Nous procédons à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), un dispositif intégré qui permet d'évaluer la suffisance du capital du point de vue tant du capital réglementaire que du capital économique et qui est utilisé pour établir des cibles de capital en tenant compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Notre propre version des exigences de capital est établie en déterminant nos risques et en évaluant si un montant de capital explicite est nécessaire pour absorber les pertes découlant de chaque risque. Cette manière de faire nous a également permis de nous conformer aux exigences de la Loi sur la SCHL et de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Nous avons fixé une cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire à un niveau permettant de couvrir tous les risques significatifs. Cette cible interne est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce, pour la direction, que des problèmes financiers doivent être résolus. Conformément à notre politique sur la gestion du capital, nous exerçons nos activités selon un capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. C'est pourquoi, pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, nous avons établi un niveau de fonctionnement (cible de capital immobilisé) qui dépasse notre cible interne. Ce niveau est calibré en fonction d'intervalles de confiance définis par notre politique sur la gestion du capital et est établi de manière à donner à la direction suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne.

Nous déclarons au gouvernement des dividendes sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, dans la mesure où il y a des résultats et des résultats non distribués non affectés aux réserves, à la capitalisation ou aux besoins de la Société pour l'application de la LNH ou de la Loi sur la SCHL, ou à toute autre fin relative à l'habitation autorisée par le Parlement. Notre capital n'est cependant pas géré en fonction du paiement de dividendes. Pendant le trimestre, nous avons payé des dividendes de 675 millions de dollars qui avaient été déclarés l'an dernier, et nous avons déclaré des dividendes de 505 millions de dollars, qui étaient à payer au 31 mars 2019.

Les composantes du capital disponible consolidé sont présentées ci-après.

<i>(En millions)</i>	Aux	
	31 mars 2019	31 décembre 2018
Capital d'apport	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global	249	5
Résultats non distribués affectés	11 634	13 049
Résultats non distribués non affectés ¹	3 043	1 802
Total des capitaux propres du Canada²	14 951	14 881
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(36)	(33)
Total du capital disponible	14 915	14 848

¹ Les résultats non distribués non affectés représentent les résultats non distribués qui dépassent notre capital opérationnel pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire.

² Les capitaux propres du Canada tiennent compte de l'incidence des éliminations.

Capital des activités d'assurance prêt hypothécaire

Nous appliquons le *Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire* (TSAH) depuis le 1^{er} janvier 2019. Le TSAH regroupe le préavis du BSIF publié le 1^{er} janvier 2017, *Exigences de capital des sociétés d'assurance hypothécaire fédérales*, et les sections pertinentes de la version de 2018 du *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* (TCM).

Dans cette nouvelle ligne directrice du TSAH, le BSIF a simplifié le calcul du risque d'assurance, rationalisé les exigences afférentes aux prêts hypothécaires pour logements individuels, ajouté des exigences relatives à l'IFRS 16 et précisé des coefficients de risque de crédit pour les actifs titrisés.

Les changements du TSAH visent principalement à simplifier les exigences applicables aux prêts hypothécaires pour logements individuels de la manière suivante :

- pour l'actif total requis, l'assureur hypothécaire doit utiliser les pointages de crédit des emprunteurs à l'initiation des prêts et ne pas tenir compte des mises à jour des pointages de crédit;
- l'actif total requis augmente uniformément de 5 %, avec une hausse correspondante de 1 % du risque opérationnel, pour contrebalancer la détérioration des pointages de crédit des emprunteurs après l'initiation.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Aux	
	31 mars 2019	31 décembre 2018
Capital affecté ¹	10 677	11 801
Capital non affecté	1 570	282
Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire	12 247	12 083
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(36)	(33)
Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire	12 211	12 050
Cible interne	155 %	155 %
Capital opérationnel	165 %	165 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH) ^{2,3}	189 %	168 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel de 165 % selon le TSAH.

² Le TSAH est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Pour 2018, le ratio du capital disponible sur le capital minimal requis est calculé selon le TCM.

³ Nous n'avons pas eu recours aux mesures transitoires prévues dans le préavis du BSIF, qui prendront fin au quatrième trimestre de 2019. Notre ratio selon le TSAH au 31 mars 2019 serait de 192 % si les mesures transitoires étaient appliquées (172 % au 31 décembre 2018).

Capital des activités de financement hypothécaire

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Aux	
	31 mars 2019	31 décembre 2018
Capital affecté ¹	1 200	1 201
Capital non affecté	1 284	1 311
Total du capital disponible des activités de financement hypothécaire	2 484	2 512
Capital disponible sur le capital requis (%)	207 %	209 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel (capital requis), fixé à 110 % du capital économique. Notre cible interne est établie à 105 % du capital économique.

Capital des activités d'aide au logement

Programmes d'octroi de prêts

Nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL. Une tranche des produits des programmes d'octroi de prêts est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques de taux d'intérêt et de crédit inhérents à ces prêts. La réserve est assujettie à une limite prescrite de 240 millions de dollars (240 millions en 2018) et nous avons conclu que ce montant était raisonnable selon notre évaluation ORSA. Dans l'éventualité d'un dépassement de la limite, nous serions tenus de remettre le surplus au gouvernement.

Les variations latentes de la juste valeur ainsi que les gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées sont imputés aux résultats non distribués. La tranche des réévaluations liée aux programmes de logement est comptabilisée dans les résultats non distribués jusqu'à ce qu'elle soit remboursée par le gouvernement au moyen du financement public.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions)</i>	Aux	
	31 mars 2019	31 décembre 2018
Réserve	107	111
Résultats non distribués	138	155
Total du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts	245	266

Programmes de logement

Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

10. Évaluations à la juste valeur

Nous évaluons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans le bilan consolidé et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants du marché agissent dans leur intérêt économique supérieur. L'évaluation à la juste valeur des actifs non financiers tient compte de la capacité d'un intervenant du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

Hiérarchie des justes valeurs

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

Niveau 1 : les actifs et passifs sont évalués selon les cours non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de manière continue de l'information sur le prix.

Niveau 2 : les actifs et passifs sont évalués selon des données observables autres que les cours de niveau 1. Les données de niveau 2 incluent les cours obtenus auprès de tiers selon les cours établis par des courtiers indépendants pour des actifs ou des passifs identiques sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant suffisamment actifs. Le niveau 2 désigne aussi les justes valeurs obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus, principalement en fonction des données du marché directement ou indirectement observables comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux de change et des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs ou de passifs identiques ou semblables.

Niveau 3 : les actifs et passifs non notés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Si possible, les données d'entrée utilisées sont fondées sur les données du marché observables, comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs ou de passifs semblables. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs et passifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale à la juste valeur.

Généralement, l'unité de comptabilisation d'un instrument financier est l'instrument lui-même, et les ajustements de valeur sont appliqués au niveau de l'instrument lui-même, conformément à cette unité de comptabilisation.

Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans le bilan consolidé.

(En millions)	Aux					
	31 mars 2019			31 décembre 2018		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure à la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure à la valeur comptable
Actifs financiers						
Prêts au coût amorti ¹	244 714	248 083	3 369	239 162	239 820	658
Placements au coût amorti ²	219	220	1	-	-	-
Passifs financiers						
Emprunts au coût amorti ³	241 418	244 892	3 474	235 525	236 311	786

¹ Une tranche de 247 806 millions de dollars (239 704 millions au 31 décembre 2018) de la juste valeur est classée au niveau 2 et une tranche de 277 millions (116 millions au 31 décembre 2018), au niveau 3.

² Une tranche de 220 millions de dollars (montant nul au 31 décembre 2018) de la juste valeur est classée au niveau 2.

³ Une tranche de 139 519 millions de dollars (120 580 millions au 31 décembre 2018) de la juste valeur est classée au niveau 1 et une tranche de 105 373 millions (115 731 millions au 31 décembre 2018), au niveau 2.

Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur au bilan consolidé.

<i>(En millions)</i>	Aux							
	31 mars 2019				31 décembre 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs								
Équivalents de trésorerie								
Dépôts bancaires portant intérêt	-	49	-	49	-	80	-	80
Émis par le gouvernement fédéral	587	-	-	587	24	-	-	24
Total des équivalents de trésorerie	587	49	-	636	24	80	-	104
Placements en valeurs mobilières								
À la juste valeur par le biais du résultat net								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	-	239	-	239	-	278	-	278
Provinces ou municipalités	132	276	-	408	229	177	-	406
Pays souverains et entités connexes	-	293	-	293	-	317	-	317
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires canadiennes	22	-	-	22	492	-	-	492
Parts dans une société en commandite	-	-	103	103	-	-	98	98
Total à la juste valeur par le biais du résultat net	154	808	103	1 065	721	772	98	1 591
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	1 702	6 828	-	8 530	1 412	7 200	-	8 612
Émis par le gouvernement fédéral	4 625	102	-	4 727	4 663	57	-	4 720
Provinces ou municipalités	2 075	2 430	-	4 505	1 978	2 487	-	4 465
Pays souverains et entités connexes	-	270	-	270	-	268	-	268
Titres de capitaux propres								
Actions privilégiées canadiennes	77	-	-	77	99	-	-	99
Total à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8 479	9 630	-	18 109	8 152	10 012	-	18 164
Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	1 766	-	1 766	-	2 002	-	2 002
Prêts désignés obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net	-	16	24	40	-	17	21	38
Instruments dérivés	-	34	-	34	-	33	-	33
Immeubles de placement	-	-	311	311	-	-	311	311
Total des actifs comptabilisés à la juste valeur	9 220	12 303	438	21 961	8 897	12 916	430	22 243
Passifs								
Emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	3 093	-	3 093	-	3 430	-	3 430
Instruments dérivés	-	66	-	66	-	117	-	117
Total des passifs comptabilisés à la juste valeur	-	3 159	-	3 159	-	3 547	-	3 547

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs

Pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur de manière récurrente, nous déterminons si des reclassements ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les transferts dépendent de notre évaluation des activités de négociation sur le marché au cours du dernier mois de chaque période de présentation de l'information financière selon des critères de classement internes. Les transferts entre les niveaux sont réputés s'être produits au début du trimestre au cours duquel le transfert est effectué. Pendant les trois mois clos le 31 mars 2019, il y a eu des transferts d'un montant de 437 millions de dollars du niveau 2 au niveau 1 et d'un montant de 350 millions du niveau 1 au niveau 2 (1 349 millions et 36 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2018).

Variations de la juste valeur des éléments classés au niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3.

<i>(En millions)</i>	Placements en valeurs mobilières désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Immeubles de placement	Total
Juste valeur au 1^{er} janvier 2019	98	21	311	430
Achats	3	13	-	16
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	-	1	-	1
Gains comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	2	-	-	2
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	(11)	-	(11)
Juste valeur au 31 mars 2019	103	24	311	438
Juste valeur au 1^{er} janvier 2018	88	26	305	419
Achats	4	15	-	19
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	-	-	-	-
Gains comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	(7)	-	(7)
Juste valeur au 31 mars 2018	92	34	305	431

¹ Inclus dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les placements en valeurs mobilières et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

² Ne tiennent compte que des gains latents liés aux actifs détenus à la clôture de la période.

Données non observables pour les éléments classés au niveau 3

L'évaluation des éléments classés au niveau 3 se fonde sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur l'évaluation à la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 31 mars 2019, laquelle peut évoluer significativement pendant les périodes ultérieures. Les techniques et les données non observables sur lesquelles se fonde l'évaluation des éléments classés au niveau 3 au 31 mars 2019 n'ont pas changé de manière significative depuis le 31 décembre 2018. La sensibilité de la juste valeur des éléments classés au niveau 3 aux variations des données inobservables demeure la même que celle qui a été utilisée pour la préparation de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

11. Placements en valeurs mobilières

Le tableau qui suit présente les gains et pertes latents cumulés sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

(En millions)	Aux							
	31 mars 2019				31 décembre 2018			
	Coût amorti ¹	Gains bruts latents cumulés	Pertes brutes latentes cumulées	Juste valeur	Coût amorti ¹	Gains bruts latents cumulés	Pertes brutes latentes cumulées	Juste valeur
Titres de créance								
À la juste valeur par le biais du résultat net	941	2	(3)	940	1 007	2	(8)	1 001
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ²	17 654	406	(28)	18 032	17 964	275	(174)	18 065
Titres de capitaux propres								
À la juste valeur par le biais du résultat net	94	32	(1)	125	371	223	(4)	590
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	84	-	(7)	77	108	-	(9)	99

¹ Le coût amorti des titres de capitaux propres correspond au coût d'acquisition moyen pondéré.

² Incluant des titres de créance libellés en dollars américains dont la valeur comptable est établie à 2 312 millions de dollars (2 278 millions au 31 décembre 2018).

Nous détenons des placements en valeurs mobilières de 171 millions de dollars (283 millions au 31 décembre 2018) qui font partie des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat d'une durée d'au plus 93 jours. Nous continuons à comptabiliser les produits de placements et inscrivons dans les autres éléments du résultat global les variations de la juste valeur de ces placements en valeurs mobilières pendant l'exercice, à l'exception des placements en OHC de la FCH, qui sont éliminés des états financiers consolidés.

Qualité du crédit

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des titres de créance détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti, pour lesquels une provision est fondée sur les pertes de crédit attendues sur 12 mois. Les notations sont fondées sur notre système interne de notation et les montants indiqués dans le tableau représentent la valeur comptable brute des actifs financiers.

(En millions)	Au 31 mars 2019				
	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	Total
Placements en valeurs mobilières ¹					
Détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5 523	1 952	8 906	1 651	18 032
Au coût amorti	149	40	30	-	219

¹ Les notations internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties. Ces notations correspondent à celles fournies par les agences de notation, sauf dans les cas où il existe des notations intrinsèques. La notation interne d'une contrepartie ne peut pas être supérieure à la notation intrinsèque la plus élevée attribuée par toute agence de notation. Une notation intrinsèque élimine la supposition d'appui sur une garantie gouvernementale.

Pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance détenus à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'élevait à 5 millions de dollars au 31 mars 2019 (9 millions au 31 mars 2018) et une baisse de 1 million des pertes de crédit attendues a été comptabilisée dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour ces titres pendant les trois mois clos le 31 mars 2019 (montant nul pour les trois mois clos le 31 mars 2018).

La provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance au coût amorti s'élevait à un montant nul au 31 mars 2019 (montant nul au 31 mars 2018) et aucun montant n'a été comptabilisé dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour ces titres pendant les trois mois clos le 31 mars 2019 (montant nul pour les trois mois clos le 31 mars 2018).

12. Prêts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux prêts.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 31 mars							Solde à la clôture de la période
	Flux de trésorerie			Variations hors trésorerie				
	Solde d'ouverture	Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Pertes de crédit attendues	Transferts ¹	
2019								
À la juste valeur par le biais du résultat net								
Programmes d'octroi de prêts	2 019	(71)	-	8	-	-	(174)	1 782
Activités d'assurance prêt hypothécaire	21	(11)	12	2	-	-	-	24
Total à la juste valeur par le biais du résultat net	2 040	(82)	12	10	-	-	(174)	1 806
Coût amorti								
Prêts aux termes du Programme des OHC	234 653	(4 791)	10 279	-	12	-	-	240 153
Programmes d'octroi de prêts	4 402	(195)	77	-	-	-	174	4 458
Activités d'assurance prêt hypothécaire	107	(5)	3	-	-	(2)	-	103
Total au coût amorti	239 162	(4 991)	10 359	-	12	(2)	174	244 714
Total	241 202	(5 073)	10 371	10	12	(2)	-	246 520
2018								
À la juste valeur par le biais du résultat net								
Programmes d'octroi de prêts	2 923	(95)	-	(6)	-	-	(175)	2 647
Activités d'assurance prêt hypothécaire	26	(7)	15	-	-	-	-	34
Total à la juste valeur par le biais du résultat net	2 949	(102)	15	(6)	-	-	(175)	2 681
Coût amorti								
Prêts aux termes du Programme des OHC	233 786	(6 050)	9 498	-	10	-	-	237 244
Programmes d'octroi de prêts	4 138	(183)	69	-	-	(1)	175	4 198
Activités d'assurance prêt hypothécaire	117	(3)	3	-	-	(5)	-	112
Total au coût amorti	238 041	(6 236)	9 570	-	10	(6)	175	241 554
Total	240 990	(6 338)	9 585	(6)	10	(6)	-	244 235

¹ Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement; ils sont donc classés au coût amorti.

Nous étions certains de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % de nos prêts (99 % au 31 décembre 2018) auprès des divers ordres de gouvernement, par l'intermédiaire de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL ou par une sûreté de premier rang représentant la seule source de remboursement de nos prêts dans le cadre du Programme des OHC. Dans le cas des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des prêts imputable à l'évolution du risque de crédit.

Le total des engagements de prêt inutilisés au 31 mars 2019 était de 688 millions de dollars, dont une tranche de 679 millions est assujettie aux pertes de crédit attendues sur 12 mois et une tranche de 9 millions vise des engagements pris sur des prêts dépréciés dès l'acquisition ou l'initiation.

Au 31 mars 2019, la provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêt inutilisés était de 5 millions de dollars (3 millions au 31 décembre 2018) et la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts était de 107 millions (105 millions au 31 décembre 2018).

13. Emprunts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux emprunts.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 31 mars						
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			Solde à la clôture de la période
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations	
2019							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	3 430	-	(356)	19	-	-	3 093
Emprunts au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	230 757	10 279	(4 791)	-	12	224	236 481
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 768	371	(201)	(6)	5	-	4 937
Total des emprunts au coût amorti	235 525	10 650	(4 992)	(6)	17	224	241 418
Total	238 955	10 650	(5 348)	13	17	224	244 511
2018							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 564	-	(294)	(8)	-	-	4 262
Emprunts au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	229 242	9 498	(6 050)	-	10	294	232 994
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	4 350	200	(198)	(2)	5	-	4 355
Total des emprunts au coût amorti	233 592	9 698	(6 248)	(2)	15	294	237 349
Total	238 156	9 698	(6 542)	(10)	15	294	241 611

Lorsque la SCHL détient des OHC jusqu'à l'échéance ou en achète sur le marché primaire, les flux de trésorerie connexes sont éliminés de l'état consolidé des flux de trésorerie. Pendant les trois mois clos le 31 mars 2019, un montant nul d'OHC a été éliminé des « Remboursements » dans le tableau ci-dessus ainsi que des « Placements en valeurs mobilières – Ventes et échéances » de l'état consolidé des flux de trésorerie (montant nul pour les trois mois clos le 30 mars 2018).

14. Produits et charges liés aux instruments financiers

Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) sur les instruments financiers comptabilisés à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les	
	31 mars 2019	31 mars 2018
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Placements en valeurs mobilières	5	(1)
Prêts	8	(6)
Emprunts	(19)	8
Total des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(6)	1
Instruments financiers désignés obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net		
Titres de capitaux propres	60	(74)
Titres de créance	-	(1)
Instruments dérivés	49	(56)
Prêts	-	-
Total des instruments financiers désignés obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net	109	(131)
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ¹	(53)	47
Prêts au coût amorti – Remboursements anticipés	3	3
Emprunts au coût amorti ²	3	(6)
Pertes de crédit attendues sur les actifs financiers	-	(6)
Total	56	(92)

¹ Y compris une perte de change de 52 millions de dollars (gain de 54 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2018) attribuables à la conversion des titres de créance libellés en dollars américains.

² Y compris des pertes de 3 millions de dollars découlant des remboursements d'emprunts (8 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2018), déduction faite des gains de 6 millions attribuables aux émissions d'emprunts (2 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2018).

15. Risque de marché

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et les cours des titres de capitaux propres. Il n'y a eu aucun changement significatif de notre évaluation et de notre gestion du risque de marché pendant les trois mois clos le 31 mars 2019.

Valeur à risque

Le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire est évalué en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné. La VAR pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau qui suit. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours et aux corrélations des marchés des obligations et des titres de capitaux propres, et de 26 semaines relativement à la volatilité.

<i>(En millions)</i>	Aux	
	31 mars 2019	31 décembre 2018
Placements en valeurs mobilières		
Risque de taux d'intérêt sur les titres de créance	183	178
Risque lié aux titres de capitaux propres	1	26
Incidence de la diversification	(7)	(36)
VAR totale	177	168

Nous sommes exposés au risque de change en raison des placements que nous détenons dans des titres libellés en monnaies étrangères. La nature du risque de change et notre manière de le gérer n'ont pas changé pendant les trois mois clos le

31 mars 2019. Au 31 mars 2019, nous détenions pour 2 312 millions de dollars de titres de créance libellés en dollars américains (2 278 millions au 31 décembre 2018), et le risque de change résiduel n'était pas significatif.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Le risque de marché pour le portefeuille de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'aide au logement est évalué en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Quant aux instruments financiers des activités d'aide au logement désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et aux instruments dérivés, nous avons établi qu'au 31 mars 2019, une variation des taux d'intérêt n'aurait aucune incidence significative sur la juste valeur. Quant aux instruments financiers des activités d'aide au logement évalués au coût amorti, l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur n'a pas changé de façon significative pendant les trois mois clos le 31 mars 2019.

16. Risque de crédit

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Une description complète du risque de crédit lié à nos instruments financiers et de la manière dont nous gérons ce risque est présentée à la note 19 de nos états financiers consolidés audités. La nature du risque de crédit et notre manière de le gérer n'ont pas changé pendant les trois mois clos le 31 mars 2019.

17. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les charges, réévaluations et cotisations à inclure dans les régimes à prestations déterminées sont présentées dans les tableaux qui suivent.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 31 mars			
	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi	
	2019	2018	2019	2018
Coût des services rendus	9	10	5	-
Charges d'intérêts nettes	3	4	1	1
Charges comptabilisées en résultat net	12	14	6	1
Gains (pertes) nets actuariels découlant de changements des hypothèses financières	(230)	42	(12)	2
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	167	(30)	-	-
Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global¹	(63)	12	(12)	2
Cotisations de la SCHL	15	22	2	1
Cotisations des employés	10	3	-	-
Total des cotisations	25	25	2	1

¹ Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

Nous réévaluons nos obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur de l'actif des régimes aux périodes intermédiaires. Le taux d'actualisation est déterminé d'après les recommandations de l'Institut canadien des actuaires, en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée à l'échéance se rapproche de la durée de nos obligations.

18. Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 31 mars	
	2019	2018
Charge d'impôt exigible	115	99
Charge d'impôt différé afférente à la naissance et à la résorption d'écarts temporaires	12	(5)
Total de la charge d'impôt en résultat net	127	94
Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	82	(32)
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période	-	(1)
Gains (pertes) sur la réévaluation des régimes à prestations déterminées	(12)	4
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt dans les autres éléments du résultat global	70	(29)
Total	197	65

19. Transactions entre parties liées

Nous payons des droits au gouvernement en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, ont totalisé 11 millions de dollars pendant les trois mois clos le 31 mars 2019 (9 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2018) pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et 6 millions pendant les trois mois clos le 31 mars 2019 (5 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2018) pour les activités de financement hypothécaire.

Toutes les autres informations sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes sont fournies dans les notes pertinentes.

20. Engagements et passifs éventuels

En vertu de l'article 11 de la LNH, le total des contrats d'assurance en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2018). Au 31 mars 2019, les contrats d'assurance en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités d'assurance prêt hypothécaire, totalisaient 442 milliards de dollars (448 milliards au 31 décembre 2018). En vertu de l'article 15 de la LNH, le total des cautionnements en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2018). Au 31 mars 2019, les cautionnements en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités de financement hypothécaire, totalisaient 494 milliards de dollars (488 milliards au 31 décembre 2018).

La SCHL fait l'objet de poursuites totalisant 4 millions de dollars (4 millions au 31 décembre 2018). Puisqu'il est actuellement impossible d'en prévoir le dénouement, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée. Nous ne prévoyons pas que la résolution finale de toute poursuite à laquelle nous sommes parties aura une incidence défavorable importante sur notre situation financière.

Au 31 mars 2019, nous avons 50 millions de dollars au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (78 millions au 31 décembre 2018) attribuables au financement public qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre du Fonds d'innovation pour le logement abordable. Nous avons aussi 142 millions de dollars au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (260 millions au 31 décembre 2018) qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs.

21. Informations comparatives

Le financement public présenté à la note 6 a été reclassé conformément à la présentation adoptée pour la période à l'étude en vertu de la *Politique sur les résultats* du Conseil du Trésor. La SCHL est tenue de déclarer le financement public à la suite de l'entrée en vigueur du Cadre ministériel des résultats du gouvernement le 1^{er} avril 2018.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
700, chemin Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL (www.schl.ca) ou composez le 1-800-668-2642.

